



Remise du Prix de la Tolérance 17 mars 2006

Discours de Monsieur BADINTER

« Monsieur le Président de l'Association des Amis de Marcel Rudloff,

Madame le Député Maire,

Messieurs les Parlementaires et vous Madame et bien chère amie,

Avocats ou particuliers parmi les parlementaires,

Monsieur Hoeffel, que j'ai le privilège de retrouver à cet instant ici et cela me fait un tel plaisir,

Monsieur le représentant du Conseil Régional,

Monsieur le représentant du Conseil Général,

Vous, mon cher Ami, mais j'y reviendrai dans quelques instants, tout d'abord en votre qualité de représentant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme,

Mesdames et Messieurs, Chers Amis de Marcel Rudloff

Avant de commencer mon modeste propos, je tiens à dire combien je suis heureux de pouvoir saluer ici les filles, la sœur, les petits enfants, toute la famille de Marcel Rudloff qui, par ces liens mêmes, me sont chers. C'est un privilège que de recevoir le prix qui porte le nom d'un ami, c'est un plaisir plus grand encore de le recevoir devant les membres de sa famille.

Recevoir un prix, l'âge venu, cela vous ramène au premier jour, j'avoue que dans ma déjà très lointaine enfance il m'est arrivé d'en recevoir un certain nombre, moins par mes mérites que par la fermeté avec laquelle ma mère considérait qu'en dehors du prix d'excellence rien ne valait pour ses fils, c'est dire que nous eûmes, mon frère et moi, une enfance difficile.



En ce qui concerne le prix d'aujourd'hui, d'abord je dirais qu'il est marqué du sceau de la satisfaction. Vous avez été, mon Cher Ami Costa, d'une éloquence que j'aurais volontiers entendue encore ; j'évoquais mes parents, mon père aurait été ravi de vous entendre et ma mère, je dois l'avouer, aurait cru tout ce que vous avez dit et même peut être l'aurait jugé insuffisant, moi pas. J'ai été comblé, vous avez prêté au récipiendaire les mérites que la courtoisie commande, qui ne reflète pas toujours la réalité, qu'importe. Je suis heureux d'être à Strasbourg, heureux d'être à la Cour, heureux de me trouver dans cette enceinte.

J'ai avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme des rapports anciens, des rapports chaleureux, je peux le dire des rapports amicaux, et puisque j'évoque le terme et qu'entre amis on peut tout se dire, vous le savez bien, mon Cher Président, que mon vœu le plus cher - mais la vie est là pour le démentir - aurait été de finir ma carrière ici, dans cette Maison, si l'on avait daigné m'y accueillir lorsque les cruautés de la limite d'âge, dont chacun connaît les rigueurs tôt ou tard, mais qui sont toujours difficiles à admettre, sont venus me frapper sur l'épaule pour me dire que de telles ambitions n'étaient plus de mise. Ce qui prouve que toutes les réformes que l'on fait pour améliorer la composition et le fonctionnement de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ne sont pas nécessairement toujours accueillis avec satisfaction.

Mais, dans ma carrière, que vous avez si plaisamment évoquée, c'est vrai que je considère que le 9 octobre 1981 a été pour moi un jour privilégié et que, tout compte fait, j'aurais pu, le 10 octobre 1981, regagner le Palais de Justice de Paris comme avocat ayant accompli l'essentiel de la tâche, puisque le 9 octobre 81, le matin, on a publié au Journal Officiel la loi portant abolition de la peine de mort et que, l'après-midi, même j'étais à Strasbourg pour lever les réserves qui interdisaient aux citoyens français d'exercer le droit de recours devant les juridictions européennes, c'est-à-dire essentiellement devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. C'était là un manquement dérisoire à l'engagement que la France avait pris, une précaution empreinte d'une frilosité dont il fallait absolument se libérer.

Je marquerais d'ailleurs que j'étais, comme tous les juristes profondément européens de ce temps et, notamment vous mon Cher Ami, mais d'autres encore parmi nos collègues et amis, convaincu que, en levant les réserves, en permettant l'exercice des recours et en s'inscrivant ainsi dans le sillage de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, nous arriverions plus aisément que par des réformes législatives, toujours difficiles à arracher dans le domaine du progrès de la justice tant les passions politiques, hélas, viennent noyer les intérêts majeurs de cette institution, que nous progresserions plus vite à travers la levée et en permettant les recours, que nous le ferions par les voies qui sont celles de la vie parlementaire.



Ainsi fut fait et ainsi, je peux dire que c'est une première satisfaction que de recevoir le prix qui porte le nom d'un si grand Européen dans cette enceinte de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Et en y réfléchissant, là en venant, je me dis au fond il n'y a pas de plus beau nom pour un Palais. D'autres, nous le savons, sont admirables ; nous aimons aller à Versailles, pourquoi pas, cela ne fait pas de nous des royalistes ; nous fréquentons assidûment le Louvre, c'est vrai plus par volupté esthétique que pour la splendeur des bâtiments, mais, très franchement, quel palais en Europe peut prétendre à une si belle dénomination : « Palais des Droits de l'Homme » ?

Donc, satisfaction pour les lieux, satisfaction pour l'accueil, satisfaction des propos, et satisfaction teintée d'une interrogation en ce qui concerne le terme du prix que vous avez ainsi la bonté de me décerner. La tolérance, la tolérance, la tolérance voilà une interrogation qui tout de suite vous prend et, évidemment avec la part d'angoisse qu'elle recèle, suis-je véritablement tolérant ? Sommes nous tous tolérants à tous les moments de notre vie ? Et si nous nous livrerions à une auto-critique vigoureuse, sommes nous assurés que nous passerions avec mention l'examen de passage sur la pratique de la vertu de tolérance ?

Alors, chacun connaît, vous l'avez rappelé, les œuvres de l'ouvrage de Voltaire sur la tolérance. Comme j'ai le privilège d'être l'époux d'une femme dont le XVIIIe est le foyer spirituel constant, j'ai demandé à Elisabeth : - dis moi je crois que nous avons quelque part, dans une maison qui croule sous les livres, la grande encyclopédie, celle d'origine ; j'aimerais voir ce qu'il y a sur « tolérance », je crois me souvenir, complète erreur j'allais d'ailleurs dans un instant le constater - que l'article avait été rédigé par d'Alembert ; pas du tout ; il avait été rédigé par un personnage anonyme ; vous le savez qu'on adorait les pseudonymes plus que les droits d'auteur à cette époque là.

Et, par conséquent, j'y ai lu en l'ouvrant, pieusement, avec surprise ces mots « La tolérance, c'est la vertu des âmes faibles ». J'étais consterné : « la vertu des âmes faibles » ; nous sommes en plein XVIIIe siècle tout de même. J'admets volontiers que, hélas, la mienne n'est pas de bronze, mais le propos est assez général quand même. Alors j'ai poursuivi plus avant mes investigations et m'est revenu, et là je dois dire ce jaillissement de la mémoire, l'apostrophe de Mirabeau ; c'est dans le débat sur la liberté religieuse dans le mois d'août 89, le moment sans doute le plus chaud de toute la discussion sur la déclaration des droits de l'homme, avec d'ailleurs cette remarque incidente mais que Marcel Rudloff aimait volontiers formuler « l'éloquence parlementaire entre 1789 et disons 1989 ne s'est pas nécessairement améliorée ».



Toujours en est-il que j'avais le souvenir précis d'un propos jaillissant, superbe à la Mirabeau, « la tolérance : non ! la liberté : oui ! ». J'ai vérifié, c'est un peu plus enrobé que cela. Alors, je ne vais pas reprendre la citation parce qu'elle est longue. Enfin, ça se résume à ceci : « la tolérance c'est : octroyée par la puissance à ceux qui ne sont pas au même niveau, il y a dans la tolérance une sorte de refus de la liberté ». Ca ne me satisfaisait pas non plus, je me sentais pour une fois en désaccord avec Mirabeau, et je cherchais quelque part l'éloge de la tolérance, digne du Prix que j'allais recevoir. Je l'ai entraperçu, ça ne surprendra pas les Républicains chez qui, bien évidemment ? Chez Victor Hugo, avec cette formule magnifique : « La tolérance, c'est le commencement de la fraternité ». Magnifique. Républicain, j'aurais pu m'arrêter là, mais j'ai tenu à poursuivre et j'ai fini par trouver ce qui me paraît dire tout, qui est une phrase de Gandhi. Gandhi qui, avec la réserve qui sied à ceux qui ont bénéficié de l'Ecole Anglaise disait « Je n'aime pas tellement le mot tolérance, mais je n'en trouve pas de meilleur ». Je crois qu'on ne saurait mieux dire les choses.

On ne saurait mieux dire les choses, parce que si l'on s'interroge sur la tolérance, le mieux dans ces cas là, quand on est en proie au doute, c'est de se porter vers le terme contraire. Une société tolérante, c'est bien, mais une société d'intolérance c'est terrible, pour ne pas dire quelquefois atroce. Et c'est par renversement d'une perspective et en utilisant la négation de la tolérance, qui s'appelle l'intolérance que l'on voit les abîmes auxquels la tolérance nous fait heureusement échapper. Donc, soyons tolérant vis-à-vis de nous-mêmes, vous l'avez rappelé, mais surtout vis-à-vis des autres ; acceptons les tels qu'ils sont, et lorsque nous analysons dans une approche plus contemporaine la tolérance, reprenons là, je dirais dans une perspective à la Levinas « La tolérance c'est toujours reconnaître à l'autre la même dignité qu'à soi, la même qualité d'être humain », qui commence, en effet, par la tolérance.

Donc vive Gandhi, vive Levinas, vive la tolérance et quelle joie de recevoir ici même, ici même et sous les hospices de notre ami Marcel Rudloff, un prix de la tolérance. Prix de la tolérance, alors qu'il en était, je pourrais dire dans la vie politique, l'expression incarnée, et très franchement, là aussi, ce n'est pas la vertu la plus communément répandue, non. Le sectarisme n'est pas absolument absent de la vie politique sous toutes ses formes.

Alors la tolérance, et elle me mène évidemment à Marcel Rudloff. Et c'est un honneur, dix ans après, de pouvoir évoquer celui avec lequel j'avais noué des liens si profonds et si singuliers d'amitié, puisqu'aussi bien nous n'appartenions pas à la même formation parlementaire, que nos éducations n'avaient pas été à l'origine les mêmes. Dans les points d'identité que j'ai pu trouver, j'ai relevé quelques uns saisissants. Nous étions tous les deux des enfants de la période noire qui fut celle de l'occupation, je pense, infiniment cruelle pour l'Alsace ; je l'ai toujours considérée comme une terre



Défendre l'esprit de tolérance

association les Amis de Marcel Rudloff

ravagée par cette époque et j'ai constaté en lisant un livre consacré à Marcel Rudloff, que vous avez eu l'amitié de m'envoyer, que bizarrement, à quelques jours près, lui a traversé à une période de sa vie la « ligne de démarcation » en passant par les Vosges, celle qui n'était pas une démarcation, c'était une frontière qui séparait l'Alsace annexée, par les Vosges, de la France occupée, pendant que moi-même je me dirigeais vers la même ville de Lyon par une nuit glaciale en laissant derrière moi Paris occupé et bien des souffrances.

Ainsi, Marcel Rudloff a-t-il connu, dès le départ, ces épreuves qui rapprochent ensuite les hommes. J'ai relevé aussi que ce Strasbourgeois, si profondément Strasbourgeois, cet enfant de parents strasbourgeois nés à Strasbourg, il avait fait ses études de droit à Clermont Ferrand, - c'était les hasards de l'époque - auprès de maîtres éminents à tous égards. Avocat il fut comme d'autre ; il l'était intensément, mais dans ce parcours d'homme si remarquable, ce qui m'a le plus frappé, c'est cet espèce de cheminement comme ça, à travers les différentes étapes de ce que l'on appelle la vie politique. Les mandats locaux et puis les mandats plus importants, le plus attachant de tous est, vous le savez bien Chère Catherine, vous aussi Madame le Maire, toi aussi, le mandat de Maire. Celui, je le sais parce qu'il m'en a souvent parlé, qui avec le mandat de Président de la République - il est probablement un des rares membres de la classe politique à ne l'avoir jamais convoité, enfin, en tous cas, il ne s'en est jamais ouvert à moi, singularité au temps où nous sommes- donc le mandat de maire, me disait-il, c'est le plus attachant parce que celui dont la dimension humaine est la plus prégnante.

Alors maire il fut, on le sait aussi, Président de la Communauté Urbaine, Président du Conseil Régional et j'en arrive à nos rencontres de cheminement parallèle. Sénateur longtemps, 15 ans - pas si longtemps pensent certains ici -. 15 ans ce n'est pas trop au Sénat à en juger par certains, c'est même la jeunesse, mais 15 ans quand même, entre 77 et 92 où il joua dans la commission des lois et des lois constitutionnelles, un rôle très important. Epoque de changements législatifs considérables et Marcel Rudloff fut toujours du bon côté dans les choix décisifs.

Je me souviens très bien de son intervention dans le grand débat sur l'abolition de la peine de mort où il choisit le camp des abolitionnistes ; débat important, celui du Sénat, pourquoi ? Parce qu'alors que d'habitude les appartenances politiques déterminent les votes, ici, compte tenu de la nature de l'enjeu, liberté avait été laissée à chacun, liberté de conscience de se prononcer. Et là, pendant les 3 jours du débat j'ai pu vivre intensément ce que devait être les délices de la République parlementaire, car elle est morte, le Parlement n'est plus qu'une chambre ou deux chambres d'enregistrement. La grande République Parlementaire, celle où l'on contrôle, celle où l'on censure les gouvernements. - Voilà bien près d'un demi siècle, je pense qu'on n'aura pas censuré un



gouvernement en France - celle où l'on a des commissions d'enquêtes vivantes, celle où règne enfin l'affrontement des talents et des convictions. Cette République Parlementaire a revécu pendant deux jours dans les couloirs et à l'intérieur de l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Rudloff fut un des grands acteurs de ce qui s'acheva à la surprise de tous les augures, car tous avaient expliqué que jamais je ne franchirai le cap du débat au Sénat et que la loi serait rejetée ; elle fut votée à une large majorité, cette loi, et nous le devons pour beaucoup, à l'intervention de Marcel Rudloff et à quelques uns de ses amis. De cela je n'ai jamais perdu le souvenir.

Bien d'autres occasions nous rapprochèrent. Il était exquisément subtil. Subtil, car quand il était partisan d'une disposition présentée par la main hérétique du ministre du gouvernement de la gauche que j'étais à cette époque, il s'arrangeait - et j'admirais l'artiste - pour critiquer la loi et, après l'avoir mise en pièces, expliquait que tout bien considéré il se résignerait à la voter parce que la petite part de bien qu'elle comportait l'emportait par rapport aux inconvénients qu'elle présentait finalement et lui arracherait, à contre-cœur, une décision mûrement pesée, entraînant avec lui, du même coup, un certain nombre de ses amis pour un vote favorable. Et je me disais en l'écoutant, comme c'est bien fait, quel talent et quel art de conduire les esprits là où au départ ils ne pensaient pas aller.

Nous eûmes ensuite la fortune de nous retrouver, alors que rien non plus ne le laissait présager, au Conseil Constitutionnel. Je vivais dans le bonheur retrouvé du culte de la loi et même, ce qui n'était pas ma vocation d'origine, je jugeais, pas les hommes, j'en serais incapable, les lois ; là oui, volontiers. Jugeant les lois au Conseil Constitutionnel, j'attendais en 1992 du Président du Sénat la nomination du Président Lecanuet, on me l'avait annoncée ; d'ailleurs il s'annonça. Nous nous entretenrions, je lui expliquais les rigueurs du Conseil, l'exigence du silence, la réserve janséniste que je souhaitais que chacun avait à apporter dans l'exercice de sa fonction et le culte de la loi qui devait prévaloir sur tout autre. Je ne suis pas sûr que cette présentation austère ait convaincu cet homme de talent et le fit savoir au Président Poher, que toute réflexion faite, il préférerait demeurer dans la vie politique active.

Je n'y perdis pas, je le dis très simplement, non pas à cause de la personnalité de Monsieur Lecanuet, mais parce que ceci ouvrit la voie et la porte de mon bureau à mon ami Marcel Rudloff. Nous vécûmes, là, trois années que vous avez évoquées avant que je ne m'en aille, parfaitement en harmonie, ce qui ne veut pas dire toujours en accord, mais parfaitement en harmonie sur l'essentiel. J'ai été frappé de voir que, au moins sur un point, j'ai exercé dans ma vie, alors que je croyais que c'était seulement la relation contraire, une influence sur Marcel Rudloff. C'est à propos de ce que j'avais évoqué et que je répétais toujours aux nouveaux membres, quand on les accueillait, discours



d'amitié, discours d'hospitalité cela va de soi l'hospitalité, puisqu'on reçoit. Et dans l'homélie présidentielle, il y avait référence à un devoir particulier que je soulignais toujours, après avoir évoqué la longue liste des obligations des membres du Conseil, de quoi les décourager d'avoir prêté serment. Rudloff, dans son texte, écrit ceci « Dans le Conseil Constitutionnel - on retrouve bien ces propos, les miens- nous avons tous le devoir d'ingratitude ; nous avons tous le devoir d'ingratitude à l'égard de ceux qui nous ont nommés, nous devons oublier ceux qui nous ont promus ici, nous sommes avant tout juristes et juges des principes qui sont par eux-mêmes au-dessus des lois ».

Et ce devoir d'ingratitude que je rappelais toujours, nous le pratiquions avec bonheur et constance ; et, entre nous, ce n'est pas si difficile, parce que j'ai cru relever que les grandes nominations, pour ceux qui en sont les bénéficiaires, les grandes nominations sont toujours les récompenses tardives des mérites jusque-là insuffisamment reconnus. L'ingratitude par conséquent s'exerce naturellement. Les choses étant telle, il a rapporté, mais le secret du délibéré m'interdit d'aller plus loin, quelques unes des grandes décisions qui ont fait date dans l'histoire du Conseil, avec beaucoup de précision, beaucoup de logique, et cette qualité particulière toujours qu'il apportait au moment décisif par rapport à des conclusions sur lesquelles il tenait ferme.

Je partis avant lui, mais nous eûmes quand même l'occasion de nous retrouver côte à côte et cette occasion là, je tiens à le rappeler parce qu'elle s'inscrit dans ce qu'était à mon sens, à part le courage intellectuel et moral, la vertu première que j'avais relevée chez lui, c'est-à-dire l'humanité. L'humanité, le respect dû aux autres, la dignité que l'on reconnaît aux êtres humains, la considération qu'on doit vouer à tout ceux qui nous approchent. L'humanité bien sûr dans sa partie souffrante, mais l'humanité en général.

Et il savait, je m'étais ouvert à lui à plusieurs reprises déjà, il savait combien je considérais comme humiliante pour notre pays et dégradante à certains égards la condition pénitentiaire en France. J'avais été épouvanté - vous voyez j'utilise un terme fort - épouvanté lorsqu'en octobre 81, à Strasbourg, j'avais visité les établissements pénitentiaires de l'époque, là où se trouve aujourd'hui l'ENA, et qui étaient à proprement parler des pourrissoirs. J'avais vu là des dortoirs immenses, à peine chauffés, pour les femmes ; je n'entrerai pas dans les détails, cela était absolument insupportable. Marcel Rudloff a eu l'occasion de beaucoup œuvrer pour qu'il en soit autrement. Bref, la prison fut construite et elle lui doit beaucoup ; à l'époque où l'on commençait j'étais encore garde des Sceaux et il a eu la délicatesse de m'inviter le jour où elle fut inaugurée. Nous l'avons d'ailleurs tout à l'heure revue, elle est ce qu'elle est, elle est animée par des personnels pénitentiaires auxquels je tiens toujours à rendre hommage.



La cause pénitentiaire est devenue aujourd'hui pour moi une cause première, je le dis. Et c'est la raison pour laquelle je terminerai cet instant parce que je sais que ce faisant je retrouverai l'inspiration de mon vieil ami Marcel Rudloff. C'est la raison pour laquelle le Prix que vous avez eu la gentillesse, la délicatesse de me décerner, et bien il ira sans transit, directement, à une association, à une réunion de femmes et d'hommes dévoués qui luttent pour la réinsertion des détenus ; à l'association qui porte le beau mot de « parenthèse ». Car la prison devrait toujours être une parenthèse dans une vie de femme ou d'homme. Et si l'on veut bien un instant penser à ce que signifie une parenthèse, au-delà de la parenthèse il y a toujours la continuation de la phrase, c'est à elle et à la suite du texte qu'il faut penser. Donc en vous remerciant pour votre Prix, à cet instant, je tiens à le transmettre en hommage, et je pourrais presque dire au nom de mon vieil ami, à l'association « Parenthèse ». Merci.